

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de la Commune de SANT-JOSSE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° DELIBCOM2018034 en date du 06/10/2018 portant détermination des ratios promus/promouvables à 100 % pour tous les avancements de grade de la collectivité.

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 16/02/2022

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

**Avancement au grade de** : Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
CALIPPE Dimitry	Adj. Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/06/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**Avancement au grade de** : Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
BUGADA Fabrice	Adj. Tech. Principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/06/2024
FOULON Sabrina	Adj. Tech. Principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/06/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

**Avancement au grade de** : Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
LEPRETRE Christelle	Adj. Admin. Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	01/06/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de** : Agent maîtrise Principal

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
PERNEL Frédéric	Agent Maîtrise	01/06/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**ARRÊTE**

**ARTICLE 2** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

**ARTICLE 3** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Saint-Josse  
Le 12 juin 2024

Le Maire

Jean-Claude DESCHARLES

